



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 28, numéro 1

4^s

C'est avec une profonde tristesse que nous annonçons le décès de Me Lise Saintonge-Poitevin, survenu le 4 février 2025



- L'équipe W & L a rendu hommage à la Grande Dame du Code civil du Québec annoté et autres ouvrages publiés par la plus ancienne maison d'édition sous la plume de Claude Wilson

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC



Magazine Le Monde Juridique

@MagazineLeMondeJuridique · Magazine

Envoyer un message

Accueil Avis Vidéos Photos Plus

Aime déjà

Introduction

Le Monde Juridique est le magazine des avocats du Québec qui exerce en pratique privée depuis 33

Page · Magazine

(514) 353-3549

agmonde@videotron.ca

lemondejuridique.com

Évaluation · 5,0 (6 avis)

À la une

Magazine Le Monde Juridique
23 décembre 2023

http://lemondejuridique.com/wp-content/uploads/2023/12/LMJ_vol27-6.pdf

Me Marie Robert, présidente-fondatrice de la Fondation NeuroTrauma Marie Robert soutient devant le succès financier du bal 2023

Magazine Le Monde Juridique
28 mars 2023

http://lemondejuridique.com/wp-content/uploads/2023/03/LMJ_Vol27-3.pdf

La motion de la Justice John Borella est l'histoire de l'Assemblée Nationale du Québec a adopté à l'unanimité le projet de loi 8 autorisant à certaines conditions entre autres la nomination de notaires comme Juges de la Cour du Québec

Photos Afficher toutes les photos

Publications Filtres

Magazine Le Monde Juridique
13 décembre 2024

http://lemondejuridique.com/wp-content/uploads/2024/12/LMJ_vol27_no10corrigé.pdf

LE MONDE JURIDIQUE
Joyeuses Fêtes à toutes et à tous
LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC
Volume 27, numéro 10

Arrangement des fabricants de cigarettes pour dédommager les fumeurs décédés de maladies pulmonaires



Confidentialité · Conditions d'utilisation · Publicité · Choix de publicités · Témoins · Plus · Meta © 2024

C'est avec une profonde tristesse que nous annonçons le décès de Me Lise Saintonge-Poitevin, survenu le 4 février 2025.

Me Lise Saintonge-Poitevin a débuté sa carrière au bureau de Me Mario Dumesnil qui était à cette époque, rédacteur de 2 revues de jurisprudence *Rapports de Pratique de Québec* et de la *Revue légale*. Par la suite, une autre revue s'est ajoutée, la *Revue en droit du travail*.

À partir de 1958, Me Lise Saintonge-Poitevin a pris en charge la mise à jour annuelle des codes Wilson & Lafleur : Code civil, Code de procédure civile, Code criminel et Code municipal. Il s'agissait à cette époque de versions annuelles reliées. Ce n'est que vers la fin des années 60 que les codes sont devenus des volumes à feuilles mobiles avec service de mise à jour. Me Saintonge-Poitevin a assuré les services. Au début des an-

nées 80, une entente de collaboration avec le centre de documentation juridique du Québec dirigé par Me Hubert Reid a apporté plusieurs nouveaux produits, entre autres dans le domaine de la législation ; les Lois du travail ainsi que la Loi de la faillite, la Loi sur la régie de logement et la Loi de la protection du consommateur. Me Saintonge-Poitevin a partagé la mise à jour de la législation avec deux avocates du centre de documentation juridique du Québec à savoir Me Andrée Jean et Me Louise Martineau.



WILSON & LAFLEUR

Une tradition d'excellence!

Code municipal, Loi sur les cités et villes et Lois connexes / Municipal Code, Cities and Towns Act and Related Statutes

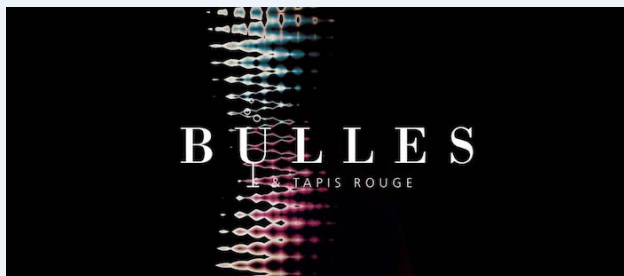
Désormais, vous trouverez dans un même recueil tous les textes législatifs du droit municipal :

- Code municipal
- Loi sur les cités et villes
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Loi sur les centres de communication d'urgence
- Loi sur la commission municipale
- Loi sur les compétences municipales
- Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
- Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations
- Loi concernant l'expropriation
- Loi sur la fiscalité municipale
- Loi sur la justice administrative
- Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
- Loi sur l'organisation territoriale municipale
- Loi sur le patrimoine culturel
- Loi sur la police
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres
- Loi sur la sécurité-incendie

Les textes législatifs seront bilingues.
Il comprendra un index détaillé.
Il sera offert en version relié.
Il sera mis à jour une fois par année, en janvier

Éditeur : Wilson & Lafleur
Date de parution : Mars 2025
ISBN : 9782896896622
Nombre de pages : 2192
Format : Papier
Reliure : Souple
Prix : 110 \$

Soutenez une cause essentielle avec Dubé Latreille Avocats et l'Association Pulmonaire du Québec



Chez Dubé Latreille avocats, nous avons à cœur de redonner à la communauté. C'est pourquoi nous sommes fiers de soutenir l'Association pulmonaire du Québec (APQ) dans sa mission de lutter contre les maladies respiratoires.

Le Gala Bulles & Tapis Rouge, qui aura lieu le 26 mars 2025 au Théâtre St-James, est une occasion unique d'allier plaisir et générosité. Dégustez un cocktail dînatoire exquis préparé par les traiteurs du Fairmont Le Reine Elizabeth, CRU Bar à Huîtres, LABARAKE Caserne à Manger et Pâtisserie Mélilot. De plus, vous pourrez admirer les créations en direct de jeunes designers et étudiants en mode, qui confectionneront des vêtements qui vous surprendront.

Depuis le lancement de Bulles & Tapis Rouge, en 2009, une somme de 1 611 251 \$ a pu être amassée au fil du temps grâce à la générosité des participants pour permettre à l'APQ d'investir dans la prévention, la qualité de vie des patients en rémission, et la recherche médicale.

En achetant vos billets ou en faisant un don, vous contribuez directement aux programmes de recherche, de prévention et de soutien aux personnes atteintes de maladies respiratoires.

Réservez dès maintenant votre place ou faites un don ici :

<https://poumonquebec.ca/gala-bulles-tapis-rouge/>

Venez vous joindre à nous pour soutenir une cause qui fait la différence dans la vie de milliers de Québécois. Au plaisir de vous y voir !

Vers la fin des années 80, Wilson & Lafleur fit l'acquisition de Judico, propriété de Me Yvon Renaud. Cette acquisition a permis l'ajout de nouveaux recueils législatifs, notamment le Code civil Judico et la Loi sur les services de santé et services sociaux, ainsi que les ouvrages législatifs HEC-1 et HEC-2. Plus tard, le Code civil annoté du bas Canada par Jean-Louis Baudouin et Yvon Renaud a également été inclus.

Un partenariat avec la famille Martel a permis la création de Wilson et Lafleur Martel. De ce partenariat d'autres produits se sont ajoutés au niveau législatif ; Droit des affaires et le service de mise à jour de La compagnie au Québec. En 2015, Me Simon Reid a pris en charge la législation. À partir de cette époque, Me Lise Saintonge Poitevin a assuré la fiabilité et la qualité de tous ces produits par une vérification finale, et ce, jusqu'au début de l'année 2024.

La rigueur était une qualité remarquable chez elle et rien ne lui échappait.

Merci Me Lise

Par Claude Wilson et

L'équipe de Wilson & Lafleur Ltée

Me Saintonge-Poitevin était une collègue dévouée et appréciée de tous au sein de notre entreprise. Son engagement, sa gentillesse et son professionnalisme ont marqué tous ceux qui ont eu la chance de travailler avec elle. Elle a été à l'emploi de W&L de 1958 à 2024.



Fille de feu Joseph St-Onge (président de W&L de 1930 à 1951) et de feu Marie Rose Wilson, épouse de feu Jacques Poitevin et sœur de feu Françoise Saintonge et de feu Nicole St-Onge.

Elle laisse dans le deuil son fils André Poitevin (Brigitte), son frère Jaques St-Onge, de nombreux neveux, nièces, parents, amis et collègues de W&L.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches en cette période difficile. Une cérémonie en sa mémoire aura lieu à une date ultérieure.

Pourquoi les entreprises devraient-elles prendre le risque de fraude financière au sérieux?

Par Corey Bloom et Simon Gaudreau

Quand on est chef d'entreprise, il faut être sur tous les fronts à la fois et pouvoir, dans une même journée, recruter du personnel, gérer les activités quotidiennes et répondre aux brusques fluctuations du climat économique. En jonglant avec autant de tâches, il est facile de perdre de vue des risques plus diffus, tels que la fraude financière ou en milieu de travail.

MNP a récemment interrogé 256 dirigeants d'entreprises québécoises pour mieux comprendre leur perception du risque de fraude financière et certains des résultats obtenus sont surprenants. Au Québec, la fraude financière ou en milieu de travail se classe à l'avant-dernier rang des préoccupations des hauts dirigeants et propriétaires d'entreprise – un manque de vigilance qui place bon nombre d'organisations en situation de vulnérabilité. Voyons pourquoi ce risque est souvent négligé et quelles pourraient être les conséquences d'une fraude pour les entreprises.

Pourquoi les entreprises négligent-elles le risque de fraude financière?

La plupart du temps, la fraude est une menace latente qui ne transparait qu'en filigrane dans les activités quotidiennes d'une entreprise. Comme la direction est souvent accaparée par des problèmes plus immédiats et plus visibles comme la pénurie de main-d'œuvre ou l'atteinte des objectifs opérationnels, ce risque dissimulé est susceptible de passer sous les radars.

De plus, notre sondage révèle que les hauts dirigeants et propriétaires d'entreprises québécoises sont trois fois plus nombreux à estimer que le risque de fraude est moins élevé dans leur organisation que chez leurs concurrents, plutôt que l'inverse. C'est aussi pour cette raison que bon nombre d'entre eux relèguent la prévention de la fraude à l'arrière-plan.

Mais dans les faits, n'importe quelle entreprise peut être victime de fraude. D'ailleurs, 20 % des personnes interrogées déclarent que leur propre organisation en a été la cible et 13 % indiquent avoir déjà soupçonné une fraude, sans disposer de preuve formelle. En d'autres termes, un tiers des entreprises ont déjà eu à déplorer un cas de fraude ou pensent en avoir été victimes.

En moyenne, chaque organisation touchée a connu trois incidents de fraude. Selon notre sondage, 15 % des entreprises ont même été victimes de fraude cinq fois ou plus – un chiffre qui donne le vertige. Il est donc essentiel de prendre des mesures préventives afin de réduire les risques en amont et les dommages parfois graves pour les entreprises.

Quelles sont les conséquences d'une fraude financière?

Une fraude financière peut porter préjudice aux entreprises de différentes façons.

Pertes financières

Les pertes financières constituent la conséquence la plus directe d'une fraude. Dans son analyse intitulée Report to the Nations parue en 2024, l'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE) indique que 1 921 cas de fraude ont été recensés cette même année, entraînant en tout plus de 3,1 milliards de dollars de pertes. De plus, 38 % des cas concernaient le Canada et les États-Unis – chaque fraude ayant engendré une perte médiane de 120 000 \$ US.

En outre, l'ACFE estime que les organisations perdent chaque année près de 5 % de leur chiffre d'affaires à cause de la fraude. En plus de se répercuter sur la trésorerie de l'entreprise, ces incidents représentent une menace directe pour la durabilité, la pérennité et la croissance à long terme de l'organisation.

Perturbations opérationnelles

Deux tiers des personnes interrogées dans le cadre du sondage de MNP déclarent que la fraude a eu une incidence modérée à très élevée sur les finances et les pratiques de gestion au sein de leur entreprise. Ce manque de stabilité peut être à la source de perturbations opérationnelles, car l'organisation visée pourrait éprouver des difficultés à régler ses fournisseurs ou ses dépenses d'exploitation dans les temps en raison de son incapacité à maintenir une trésorerie saine.

Une telle situation est susceptible d'engendrer des annulations de contrat ou des ruptures de stock, et donc des retards de production. En outre, une équipe de direction occupée à gérer la crise et à limiter les pots cassés ne peut pas se consacrer au bon fonctionnement de l'entreprise.

Atteinte à la réputation

Les personnes interrogées estiment que la fraude a une incidence moins importante sur la réputation d'une entreprise que sur ses finances ou sa gestion. Pourtant, 40 % de celles qui ont été victimes de fraude financière ont déclaré que leur réputation avait été modérément à très fortement ternie.

Baisse de moral

Selon la réaction adoptée par la direction, une fraude peut aussi nuire gravement au moral du personnel. En effet, elle est susceptible de créer un climat d'incertitude et de suspicion et d'attiser les inquiétudes sur la stabilité de l'emploi, ou de la culture de l'entreprise d'où une perte de productivité.

En outre, les membres du personnel s'offusqueront si l'auteur de la

fraude ne subit aucune sanction et reste en poste dans l'entreprise. Une baisse de moral pourrait occasionner une perte de confiance de l'équipe et être un frein à la productivité. Elle contribue en outre à accroître le taux de roulement du personnel, et donc les coûts de formation et de recrutement.

Et maintenant?

Environ une entreprise sur trois sera victime de fraude financière au moins une fois au cours de son existence. Il est donc essentiel de bien comprendre les risques connexes et

d'évaluer les facteurs de vulnérabilité des organisations afin d'éviter toute conséquence grave sur son fonctionnement et ses résultats.

Pour en apprendre davantage, consultez notre livre blanc [Une conception erronée de la fraude présente d'importants risques pour les entreprises québécoises](#). Ce rapport analyse les résultats de notre sondage et vous fournit l'éclairage et les conseils de notre équipe Juricomptabilité, enquêtes et soutien en cas de litiges, afin de vous aider à limiter les risques pour vous et vos clients.



MNP

Votre entreprise est-elle prête à contrer la fraude financière?

Un sondage mené auprès des entreprises du Québec révèle des résultats inquiétants.

MNP a récemment mené un sondage auprès des dirigeants d'entreprises du Québec afin de mieux comprendre leurs perceptions des risques de fraude, et a fait des découvertes surprenantes. Les résultats ont mis en évidence des lacunes importantes en matière de sensibilisation, de préparation et de compréhension, laissant de nombreuses organisations vulnérables à la fraude financière.

Notre dernier livre blanc analyse l'écart entre les perceptions des risques de fraude et la réalité actuelle. Il comprend également des analyses de l'équipe Juricomptabilité, enquêtes et soutien en cas de litiges de MNP pour vous aider, vous et vos clients, à réduire ces risques.

Pour plus d'informations sur la manière dont les services de MNP peuvent soutenir votre entreprise, contactez :

Corey Bloom, FCPA, CPA•EJC, CFE, CFF, membre émérite de l'ACFE
Associée et leader pour l'Est du Canada, Juricomptabilité, enquêtes et soutien en cas de litiges
514.228.7863 | corey.bloom@mnp.ca



Balayez le code QR pour accéder au livre blanc



Partout où mènent les affaires **MNP.ca**

Jean-Pierre Perreault est élu recteur de l'Université de Sherbrooke

Le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke annonce aujourd'hui que Jean-Pierre Perreault dirigera l'Université de Sherbrooke à titre de recteur à compter du 1er juin prochain, et ce, pour un mandat de cinq ans.

Le professeur Jean-Pierre Perreault est la 11e personne à occuper le poste de recteur dans l'histoire de l'UdeS depuis sa création en 1954. Il succèdera au professeur Pierre Cossette, qui occupe le poste de recteur depuis 2017.

Détenteur d'un doctorat en biochimie de l'Université de Montréal, Jean-Pierre Perreault a poursuivi une formation postdoctorale à l'Université de Yale avant d'intégrer la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke en 1993, à titre de professeur en biochimie. Entre 2004 et 2017, il a été successivement directeur du Département de biochimie, doyen associé au développement de la Faculté et vice-doyen à la recherche et aux études supérieures. Vice-recteur à la recherche et aux études supérieures depuis 2017, il a notamment contribué à ce que l'UdeS se hisse à la 10e place au Canada pour les revenus de recherche.

Le professeur Perreault a été partie prenante de la concrétisation de plusieurs projets majeurs, dont la création d'un programme de bourses nominatives aux études supérieures soutenu par un fonds capitalisé de plus de 25 millions de dollars, l'implication dans la stratégie nationale quantique ou encore le financement du Pavillon de santé de précision et de recherche translationnelle et de la Bibliothèque du Campus de la santé de l'UdeS.

À titre de chercheur en biochimie de l'ARN, il a produit près de 900 communications scientifiques. Titulaire de la Chaire de recherche de l'UdeS en structure et génomique de l'ARN, il a détenu la Chaire de recherche du Canada en génomique et ARN catalytique de 2005 à



Jean-Pierre Perreault sera la 11e personne à occuper le poste de recteur dans l'histoire de l'UdeS. Il a été élu par le collège électoral, composé de 43 personnes, incluant les doyennes et doyens des facultés, des membres du corps professoral, des représentants du personnel et des personnes étudiantes.

2012. Il a piloté le développement de nouvelles applications en inactivation génique à partir des découvertes fondamentales de son laboratoire. Jean-Pierre Perreault a été le directeur fondateur du Centre d'excellence de recherche de la biologie de l'ARN (1999-2009) et l'un des cofondateurs du RiboClub, un regroupement canadien de chercheurs intéressés à l'étude de l'ARN.

Le futur recteur a par ailleurs représenté l'UdeS sur de nombreuses tribunes et auprès d'organismes québécois, canadiens et internationaux. Il a notamment été président fondateur de la Société canadienne pour les biosciences moléculaires (2010-2011) et président de l'Acfas (2021-2024). Il est actuellement membre des conseils d'administration de plusieurs organismes, dont l'Accélérateur de création d'entreprises technologiques (ACET), le Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS), le fonds de recherche du Québec (FRQ) ou encore l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique (OBVIA) et tout récemment le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

Suite à la page 9

Volume 28, numéro 1

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec)
H1L 4Y5
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
Internet : www.lemondejuridique.com
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec) H1L 4Y5
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

*Jeanne d'Arc Tissot, Vice-présidente,
administration
Téléphone: (514) 353-3549*

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 \$ par année.
(On peut aussi se la procurer à la librairie
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2025 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
formellement interdite sous peine de poursuite.

Décès de Me Lise Saintonge-Poitevin	3
Pourquoi les entreprises devraient-elles prendre le risque de fraude financière au sérieux? <i>Par Corey Bloom et Simon Gaudreau</i>	5
Jean-Pierre Perreault est élu recteur de l'U de S	7
Face à la désinformation, votre don est essentiel! <i>Par Samuel Tanner</i>	10
Motion votée à l'Assemblée nationale : Une reconnaissance de l'impact du travail des Auberges du coeur du Québec	11
Entrevue avec le professeur Pierre-Gabriel Jobin, Ad. E.	12
Danielle Ferron nommée juge à la Cour fédérale du Canada	15
De la première audience à aujourd'hui : 175 ans d'histoire à la Cour d'appel du Québec.....	17
Trump veut détruire le Canada économiquement avant de l'absorber politiquement, une véritable guerre sans canons <i>Par André Gagnon</i>	18
22 États obtiennent un arrêt de la frénésie des coupures budgétaires fédérales contre Trump	19
Les Trumpeteries, les sanctions contre la Cour Internationale Criminelle dénoncées par le IBA.....	20
Décès d'Éric St-Pierre, cofondateur visionnaire et pilier de l'organisme Mira.....	21
Le Château Ramezay présente des conférences sur la Révolution américaine.....	22
Bureau du Québec à Tel-Aviv	23
Concours d'oeuvres d'art d'Espace DCL 2025	24
Jugement de la Cour suprême du Canada concernant les valeurs mobilières	26
Une génération d'enfants élevés dans le chaos 15 ans après le tremblement de terre dévastateur	27
Projet de loi 56 Réforme du droit de la famille et régime d'union parentale <i>Par Véronique Pagé et Naomie Beauchamp</i>	29
Hydro-Québec, maître d'oeuvre incontournable du coûteux projet de Churchill Falls.....	31

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique

Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com



La présidente du conseil d'administration de l'UdeS, Monique F. Leroux, en compagnie du prochain recteur, Jean-Pierre Perreault.

À propos du processus d'élection

Conformément aux [Statuts de l'Université de Sherbrooke](#) et selon la procédure qui y est prévue, c'est en mars 2024 que la procédure d'élection de la rectrice ou du recteur a été déclenchée par le conseil d'administration. En octobre, l'appel de candidatures pour le poste a été lancé. Le 7 février 2025, le comité de mise en candidature a fait connaître au collège électoral les noms des personnes retenues pour le scrutin. Les membres du collège électoral ont pris part au vote aujourd'hui afin d'élire l'une des trois personnes candidates en lice. Cet après-midi, le conseil d'administration a procédé à la nomination de la personne élue par le collège électoral.

Pierre Marc Johnson nommé professeur associé

Pierre Marc Johnson, ancien premier ministre du Québec, devient professeur associé au Département d'affaires internationales de HEC Montréal. Sa nomination a été confirmée par le conseil d'administration de l'École, le 30 janvier 2025.

La carrière de monsieur Johnson est marquée bien sûr par ses années en politique et son accession à la fonction de premier ministre du Québec, mais on lui reconnaît plus largement une contribution remarquable de service public. Négociateur principal, conseiller auprès de gouvernements et de secrétariats des Nations unies, il s'est investi significativement dans les domaines du commerce international, du développement durable et des politiques publiques.

Jusqu'à juin 2024, il agissait au titre d'avocat-conseil auprès du cabinet Lavery à Montréal et a présidé le conseil d'administration du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) pendant huit ans. Il demeure à ce jour membre de conseils d'administration de sociétés et organismes à but non lucratif et membre de comités consultatifs ou stratégiques.

À titre de professeur associé, il pourra intervenir lors

de séminaires, de conférences ou de colloques organisés au sein de l'établissement. Cela lui permettra de toucher un auditoire diversifié, incluant la communauté étudiante, les partenaires de l'École issus du monde des affaires et les décideurs et décideuses publics.



Pierre Marc Johnson

À l'heure de grands débats concernant les transformations économiques, sociales et environnementales du monde actuel, l'intégration de monsieur Johnson comme professeur associé constitue un atout de taille pour HEC Montréal. Sa réflexion éclairée sur plusieurs enjeux critiques tels que les processus décisionnels gouvernementaux, la gouvernance environnementale internationale, les tensions géopolitiques et les mutations économiques représentera une ressource inestimable pour les membres de la communauté étudiante et de la communauté de recherche

Face à la désinformation, votre don est essentiel!

« J'ai 12 petits-enfants et arrière-petits-enfants. Je les vois sur leurs écrans et je m'inquiète. Est-ce justifié? On ne vit pas l'information de la même manière. »

– Jacques Girard, généreux bienfaiteur

Par Samuel Tanner, Chercheur et directeur
de l'École de criminologie

Peut-être que la préoccupation de Jacques Girard concernant la consommation des plateformes numériques résonne en vous. Cette question l'a d'ailleurs incité à faire un don généreux à l'Université de Montréal pour créer le Fonds de recherche sur la désinformation, dans le but d'étudier son impact sur notre système démocratique.

En tant que chercheur expert dans le domaine et bénéficiaire de ce programme, cette occasion me remplit d'enthousiasme. Elle offre un financement pour mieux comprendre ce phénomène et ses conséquences. Pour agir.

Je pense à cette enseignante du primaire que j'ai récemment rencontrée, ébranlée par les propos des garçons à l'égard de la place des filles à la maison. Ma recherche porte notamment sur le rôle des plateformes numériques sur la propagation de discours toxiques liés à la masculinité chez les jeunes.

Cette communication nocive, largement diffusée par les plateformes comme TikTok, emploie des codes linguistiques de la culture populaire pour véhiculer des idées polarisantes, en utilisant la musique, des images stroboscopiques, souvent avec humour. Les médias sociaux, grâce à leurs algorithmes et au partage facile de leurs contenus, relaient efficacement ces discours.

Les enjeux sont réels. Les dérives, possibles. Mais des solutions existent. C'est pourquoi je m'empresse de vous écrire, André Gagnon. J'ai confiance en notre capacité à y faire face et à prendre les bonnes décisions. Pour que ces choix puissent être éclairés, nous avons besoin de votre soutien.

Votre don au Fonds de recherche sur la désinformation contribuera à accroître la recherche, à créer des bourses pour former une relève critique et outillée, et à diffuser nos connaissances au grand public.

En appuyant cette démarche qui mobilisera des ressources en recherche de plusieurs disciplines à l'UdeM, vous participez à des études rigoureuses qui peuvent orienter les décisions politiques, l'éducation et la prévention. À l'instar de Santé Canada qui approuve de nouveaux médicaments, un organisme de régulation numérique pourrait voir le jour. Pourquoi pas un « Digital/Numérique Canada »?

Soyons lucides : les plateformes numériques sont désormais bien ancrées en tant qu'espaces de socialisation. Elles influencent particulièrement les adultes de demain. À nous de prendre en main le rôle que jouera l'information – et la désinformation – sur l'avenir de notre vivre-ensemble et la sécurité de nos démocraties.

[D'avance, merci de participer à cet effort collectif essentiel en faisant votre don aujourd'hui.](#)

Motion votée à l'Assemblée nationale :

Une reconnaissance de l'impact du travail des Auberges du cœur du Québec

Le 13 février dernier, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion reconnaissant le rôle essentiel des 32 Auberges du cœur, faisant partie des 47 maisons d'hébergement communautaires jeunesse reconnues par le ministère de la Santé et des Services sociaux, qui soutiennent chaque année plus de 4 500 jeunes en situation de vulnérabilité à travers la province.

Cette motion, appuyée par l'ensemble des partis politiques, souligne l'apport indéniable des Auberges du cœur dans la prévention et la lutte contre l'itinérance jeunesse. Elle reconnaît aussi l'expertise unique de ces ressources communautaires, qui accueillent et accompagnent les jeunes dans une approche respectueuse et adaptée à leurs réalités. Au-delà d'offrir un toit, les Auberges du cœur offrent un soutien psychosocial, de l'accompagnement vers l'autonomie et des interventions personnalisées, permettant aux jeunes de reprendre confiance et de se projeter vers un meilleur avenir.

Cette reconnaissance est précieuse, mais elle ne saurait masquer une réalité alarmante : l'hébergement communautaire jeunesse au Québec est en crise. Faute de ressources suffisantes et de financement stable, plusieurs Auberges du cœur ont dû réduire leurs services ou fermer temporairement des lits. Les Auberges du cœur sont un maillon essentiel de notre filet social. Leur travail préventif et leur capacité à créer des liens significatifs avec les jeunes en font des actrices clés pour prévenir ou briser le cycle de l'itinérance et favoriser l'intégration sociale.

Cependant, elles ne peuvent pas continuer à fonctionner sans un financement à la hauteur des défis auxquels



Le Regroupement
des Auberges du cœur
du Québec

elles font face. Le gouvernement doit corriger les disparités de financement dans le secteur de l'hébergement communautaire en mettant en place un plan de rattrapage financier pour le secteur de l'hébergement communautaire jeunesse, incluant un investissement annuel et récurrent. Le manque à gagner, uniquement pour les Auberges du cœur, s'élève actuellement à 28 M\$.

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec est le trait d'union d'une trentaine de maisons d'hébergement communautaires pour jeunes vivant des difficultés et/ou en situation d'itinérance. Les Auberges du cœur hébergent et soutiennent chaque année plus de 4 500 jeunes âgé·e·s entre 12 et 35 ans. Elles doivent aussi refuser plus de 6 000 demandes d'hébergement, généralement faute de places. Au total, l'ensemble des Auberges du cœur offre 780 places : 416 en maison d'hébergement et 364 autres en appartements supervisés ou logements sociaux. C'est aussi près de 500 travailleur·euse·s et 450 bénévoles qui gravitent autour de ces jeunes. Ces chiffres ne reflètent qu'une partie des besoins des jeunes pour le type d'hébergement et de soutien que nous offrons considérant les territoires où de telles ressources sont inexistantes.

Pour en savoir plus, visitez www.aubergesducoeur.org

Entrevue avec le professeur Pierre-Gabriel Jobin, Ad. E.

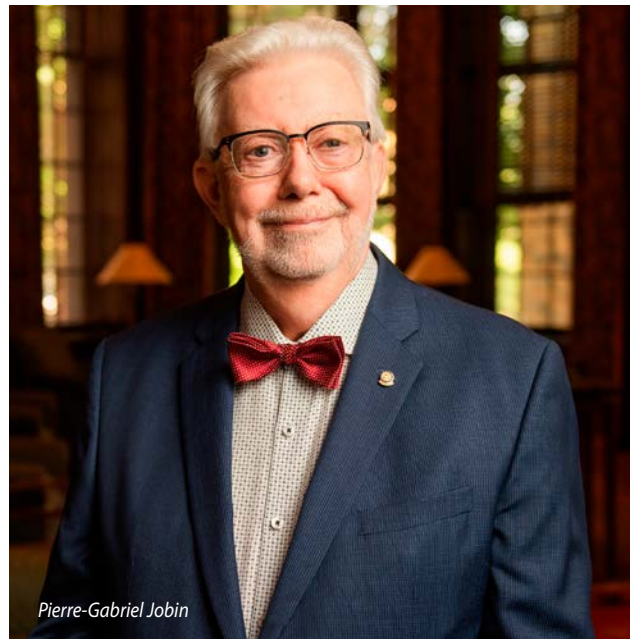
Entrevue avec le Professeur Pierre-Gabriel Jobin, Ad. E., professeur émérite et titulaire émérite de la Chaire Wainwright en droit civil, Faculté de droit de l'Université McGill.

Chaque année, l'ABC-Québec décerne la Médaille Paul-André-Crépeau à un.e juriste qui a contribué à l'avancement des aspects internationaux du droit privé et du droit commercial, au Québec et au Canada.

Vous avez consacré toute votre carrière au développement et à l'approfondissement du droit civil québécois, dans une perspective de droit comparé, ainsi qu'à son rayonnement au Canada et à l'étranger.

Qu'est-ce qui vous a amené vers le droit comparé en droit civil et commercial ?

Le droit comparé, c'est plein de vertus. Cela permet d'abord de connaître notre propre droit en se comparant aux autres. On est amené à approfondir nos propres droits, institutions juridiques et règles. À l'occasion, ça permet d'intégrer dans notre droit (le droit québécois et le droit canadien), des solutions de l'étranger, d'un autre système juridique, qui pourraient être appropriées ici. Depuis vingt ans à peu près, avec le développement fulgurant des techniques de communication, le droit comparé s'est répandu et le droit étranger est devenu plus accessible. Au Canada, si vous regardez les jugements de la Cour suprême depuis vingt ans, on peut noter qu'il y a plus de droit comparé qu'auparavant. Le droit comparé fait partie, à présent, des usages en jurisprudence et aussi dans les cabinets privés lors de gros litiges en droit civil et commercial. Au début de ma carrière, j'ai rédigé une thèse en droit comparé (France -Québec) dans le cadre de mon doctorat à Montpellier, en France. Une fois ma thèse publiée, j'ai rédigé des articles et j'ai participé à de nombreuses conférences au Québec, au Barreau canadien, à l'Association québécoise de droit



Pierre-Gabriel Jobin

comparé, à l'Académie internationale de droit comparé, à l'Association Henri Capitant, et d'autres.

Vous avez également rédigé deux articles consacrés à Paul-André Crépeau, à savoir « Paul-André Crépeau, un personnage » et, avec le professeur Sylvio Normand, « La pensée de Paul-André Crépeau à travers ses écrits doctrinaux », pouvez-vous m'en dire plus sur votre relation avec le prof. Crépeau ?

Je connais le Pr Crépeau depuis bien longtemps. En 1964, j'étais en deuxième année du Baccalauréat en droit à l'Université Laval et il était professeur à l'Université de McGill, mais il venait chaque semaine nous donner un cours de droit international privé. À cette époque-là, les cours étaient du lundi au vendredi et il n'y avait jamais de cours le samedi. Mais le Pr Crépeau donnait trois heures de cours le samedi matin parce qu'il ne pouvait pas venir en semaine. Il prenait le train pour Québec le vendredi soir et il repartait le lendemain après-midi pour Montréal. Il faut savoir qu'en 1964, c'était la première

année où la présence au cours n'était plus obligatoire à l'Université de Laval, y compris à la Faculté de droit ; ainsi, beaucoup d'étudiants prenaient congé durant la semaine. Bien que les cours du Pr Crépeau étaient donnés le samedi et que la présence des étudiants n'était pas obligatoire, c'était extraordinaire de voir que la salle de cours était pleine, tout le monde était présent ! Il était un excellent enseignant et un excellent conférencier. Ses cours n'étaient pas des cours magistraux au sens traditionnel, mais des conférences, et il avait l'art de passer des messages, de s'insurger par rapport à certaines décisions de la Cour suprême. Il était un excellent communicateur à l'université.

La carrière du Pr Crépeau a été exceptionnelle. Il a été président de l'Office de révision du Code civil, qui a produit le canevas du Code civil que l'on connaît aujourd'hui. Ce n'est pas rien, c'est une œuvre de très grande envergure et une contribution immense au droit québécois.

Par ailleurs, il a été membre de Unidroit (l'Institut international pour l'unification du droit privé) pendant plusieurs années. Il s'agit d'un organisme des Nations unies pour l'unification du droit à travers le monde où, il était représentant canadien, et il a aussi été président de l'Académie internationale de droit comparé. Il estimait que sa place était à l'université à la fois dans l'enseignement et la recherche. Il a fondé un centre de recherche en droit privé et comparé qui porte son nom aujourd'hui. Le Pr Crépeau avait deux visages si je peux dire : en public c'était un homme affable, au langage châtié, et il pouvait se montrer intimidant. Avec ses proches et ses collègues, en revanche, il était un homme très simple et chaleureux. En 1976, j'ai été recruté par l'Université de McGill et j'ai commencé à m'impliquer dans ses projets, je suis devenu de ce fait un de ses proches collaborateurs. Ensemble, avec deux autres collègues, nous avons travaillé à lancer un traité de droit civil, un ouvrage très approfondi comme il en existe en Europe. Et mon livre sur le louage va servir de référence ou peut-être de modèle pour les autres volumes à venir. Nous avons également travaillé ensemble à l'Académie internationale de droit comparé en 1990, lors du grand Congrès mondial de droit comparé à Montréal. Le Pr Crépeau était président et j'étais le directeur général. Ce fut un succès, 450 personnes sont venues à ce grand rassemblement de comparatistes !

Par la suite, le Pr Crépeau a été élu président de

l'Académie internationale de droit comparé qui est de la seule organisation mondiale de droit comparé. Au Québec, vous avez l'Association québécoise de droit comparé, que le Pr Crépeau et moi avons présidée successivement, et dans le reste du Canada, il y a l'Association canadienne de droit comparé. L'Association québécoise de droit comparé est l'interlocuteur de l'Académie internationale de droit comparé au Québec.

Le Pr Crépeau a été une figure éminente au Québec, au Canada et par la suite en France et ailleurs. Il était à la fois un collègue et un ami pour moi. Vous comprenez donc ma motivation à faire paraître les deux articles sur lui, auxquels vous faites allusion.

Au niveau international vous avez publié plusieurs articles :

Notamment dans La Revue trimestrielle de droit civil (une revue française qui couvre tous les domaines du droit civil et du droit judiciaire privé.) et dans la Revue internationale de droit comparé (seule revue générale de droit comparé publiée en France, qui est destinée à fournir aux juristes de toutes spécialités et de tous pays une information suivie sur l'évolution de la science juridique en France et à l'étranger, tant du point de vue doctrinal que pratique.), pouvez-vous m'en dire plus sur vos publications et sur votre engagement au niveau international ?

Mon premier article de niveau international a été publié en 1977 dans la Revue internationale de droit comparé, et par la suite, j'ai publié régulièrement dans cette revue et surtout dans la Revue trimestrielle de droit civil. Celle-ci est la première revue de droit civil au monde, la plus connue et la mieux cotée. En Europe et dans le monde, il ne doit pas y avoir beaucoup de bibliothèques qui n'y sont pas abonnées. J'ai publié aussi des articles sur l'évolution du droit québécois avec une certaine perspective de droit comparé. Je suis très fier d'être le correspondant canadien de la Revue trimestrielle de droit civil. J'y ai fait paraître récemment un article sur le grand arrêt de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire du tabac.

J'ai publié aussi très récemment en France, avec un collègue français, à la Trimestrielle civile, un article sur l'éthique des juges en France et au Québec - l'éthique et plus particulièrement l'objectivité des juges. Je publierai en 2024 au Québec un article sur l'histoire du droit comparé. C'est un sujet très intéressant, car il y

a eu beaucoup de combats idéologiques et de revirements.

Vous êtes professeur émérite et titulaire émérite de la Chaire Wainwright en droit civil, vous avez une carrière professionnelle et académique impressionnante. Aujourd'hui, vous êtes retraité; est-ce que vous continuez à travailler sur des projets de recherche ?

Je n'arrêterai pas de travailler tant que la santé me le permettra. Présentement, je travaille avec un collègue français sur le phénomène des revirements de jurisprudence au Canada et en France. À côté de certains revirements plutôt « techniques », d'autres ont eu d'importantes répercussions sociales. Pendant plusieurs années, la Cour suprême suivait une certaine interprétation des articles de loi et à un moment donné, elle a effectué des revirements, pour des raisons diverses. Cela peut être d'ordre politique, judiciaire ou en raison de nouveaux développements sociaux et économiques; c'est un phénomène très intéressant à étudier. À partir d'une sélection de revirements, on va présenter la situation et offrir des observations sur ce phénomène. À titre d'exemple de revirements, vous avez les arrêts Morgentaler sur l'avortement, lequel était considéré comme interdit par Code criminel. À une certaine époque, il y a eu un revirement majeur dans la société sur cette question et le droit s'est adapté, peut-on dire : l'avortement a cessé de constituer un crime. Ce sont ensuite le Collège des médecins et les collèges des autres provinces qui ont pris en main la réglementation sur l'avortement, notamment concernant la question de quand et comment procéder du point de vue médical. Plus récemment, il y a eu l'affaire Carter c. Canada, qui a décriminalisé l'aide médicale à mourir et qui a carrément renversé la célèbre affaire Sue Rodriguez. Cet arrêt a cependant posé certaines conditions pour que l'aide médicale à mourir soit légale, et les provinces ont été obligées de se conformer à ces conditions.

J'aimerais aussi discuter de votre implication au sein de l'ABC, vous avez dirigé pendant 15 ans la Revue du Barreau canadien en tant que Directeur associé, vous avez également rédigé de nombreux articles, quel souvenir en gardez-vous ?

J'ai d'abord été approché pour être Directeur associé de la Revue du Barreau canadien. Celle-ci a été dirigée très longtemps par un professeur des provinces de common law et, à un certain moment, le Conseil national a décidé qu'il fallait qu'un civiliste aussi soit à la tête

de la revue, et c'est le professeur Jean-Louis Baudouin qui est devenu le premier directeur associé de la revue. Quand le professeur Baudouin a été nommé juge à la Cour d'appel, il m'a proposé de lui succéder. Pour moi, c'était un honneur et la possibilité de faire un travail très intéressant. Par la suite, c'est en qualité de directeur associé de la Revue que je suis devenu membre du Conseil de l'ABC-Québec. Aujourd'hui, c'est le professeur Patrice Deslauriers, de l'Université de Montréal, qui a pris la relève.

À l'époque, je dirigeais la Revue conjointement avec un professeur de common law. Dans un premier temps, j'ai collaboré avec le professeur Albert McLean, de Colombie-Britannique, et subséquemment le Professeur Edward Veitch, du Nouveau-Brunswick. L'ambiance était très bonne et on avait tous déjà navigué dans les domaines des universités et du Barreau. On savait comment procéder et on s'entendait très bien. On recevait des manuscrits intéressants, il fallait les choisir, parce qu'on n'avait pas assez de place pour tous les publier; il fallait faire des choix difficiles. J'ai pris l'initiative de créer une rubrique bien identifiée de droit civil québécois dans chaque numéro et je crois que la tradition se perpétue encore aujourd'hui. Cela m'a permis de créer plusieurs contacts avec des collègues au Québec et ailleurs. Le Barreau canadien est un milieu sympathique. J'ai beaucoup aimé cette expérience.

Comment vous sentez-vous, à quelques semaines, de recevoir votre Médaille à la Cour d'appel du Québec, de la part du Président de l'ABC-Québec, Me Jonathan Pierre-Étienne, devant vos collègues et amis ?

Je suis très honoré, parce c'est une distinction très convoitée. Il y a beaucoup de gens qui aimeraient avoir cette médaille. Et puis, il y a un élément personnel, j'ai été un collègue du Pr Crépeau et j'ai eu la chance d'être l'un de ses amis. Aujourd'hui, le droit comparé au niveau canadien et international est pour moi un sujet d'intérêt primordial.

Pour finir, souhaitez-vous ajouter un mot de la fin ?

J'ai toujours trouvé très stimulant de participer, à ma manière et de façon modeste, au développement du droit comparé en droit civil et en droit commercial, au Québec, au Canada et au niveau international. C'est un travail enrichissant et gratifiant.

Pour voir l'album souvenir de la remise de la Médaille Paul-André-Crépeau : [Cocktail du temps des fêtes 2024](#)

Danielle Ferron nommée juge à la Cour fédérale du Canada

C'est avec grande fierté que nous saluons la nomination de notre associée Danielle Ferron à titre de juge de la Cour fédérale du Canada.

« Danielle a toujours été une associée généreuse et pleinement engagée, incarnant nos valeurs avec intégrité et contribuant activement au rayonnement et au succès du cabinet. Avocate d'un talent exceptionnel, elle est aussi respectée qu'admiration par ses pairs. La magistrature accueille une éminente juriste dotée d'une expertise et de connaissances remarquables. Pour les Langlois, cette nomination est une fierté, marquant une étape importante dans le parcours exceptionnel de Danielle. Au nom de tous les membres du cabinet, anciens comme actuels, je la félicite et lui souhaite le meilleur », a dit Sean Griffin, chef de la direction de Langlois.

Membre du groupe de litige de Langlois depuis 2011, la juge Ferron a concentré sa pratique sur des dossiers de litiges commerciaux complexes, la fraude, la lutte contre le piratage, la cybercriminalité, les litiges bancaires et les actions collectives, de même que sur les litiges en propriété intellectuelle et en droit des technologies. Reconvenue comme une experte incontestée dans les domaines des injonctions, des saisies et d'autres recours urgents et extraordinaires, elle a cosigné l'ouvrage de référence *L'injonction et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich*, un ouvrage doctrinal incontournable dans ce domaine du droit. Plus récemment, elle a approfondi les questions de cybersécurité et les défis éthiques liés à l'intelligence artificielle et à son encadrement légal. Son parcours professionnel, couronné de nombreuses distinctions et reconnaissances dans le domaine juridique, est le reflet d'une grande passion pour l'humain. La relève, les femmes en affaires et dans le monde juridique, ainsi que les causes communautaires, ont toujours occupé une place centrale pour elle. Félicitations à l'honorable Danielle Ferron !

L'honorable Danielle Ferron

La juge Danielle Ferron est diplômée en droit civil de

l'Université de Montréal et a été admise au Barreau du Québec en 1993.



Danielle Ferron

Avant sa nomination, la juge Ferron était associée au cabinet Langlois Avocats depuis 2011. Elle pratiquait le droit dans le domaine des litiges civils et commerciaux, notamment dans le cadre de fraudes civiles, de litiges bancaires, de cybersécurité, de propriété intellectuelle, de piratage et de recours entre actionnaires.

Son expertise est reconnue en matière de saisies avant jugement, d'injonctions et d'ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich, domaines sur lesquels elle est co-auteure d'un ouvrage de doctrine publié en 2009. Elle a également développé une expertise dans le domaine de la gouvernance d'entreprise. En 2016, la juge Ferron a reçu la distinction Avocate émérite du Barreau du Québec.

Au fil des années, la juge Ferron a partagé ses connaissances et son expérience à travers de nombreuses publications et conférences au Canada, et a été chargée du cours « Droit des enquêtes civiles » à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Elle s'est impliquée tant dans le milieu juridique que dans la communauté. Elle a notamment siégé sur le conseil d'administration du Jeune Barreau de Montréal, de l'Association des femmes en finance du Québec, de la Financière Agricole du Québec et de la Fondation Marie-Vincent.

La juge Ferron a le bonheur de partager sa vie avec son mari depuis près de 30 ans. Ils sont les fiers parents de deux jeunes adultes Michael et Thomas. Nommée juge de la Cour fédérale et membre d'office de la Cour d'appel fédérale, le 28 février 2025.

De la première audience à aujourd'hui : 175 ans d'histoire à la Cour d'appel du Québec

Aujourd'hui, la Cour d'appel a souligné le 175^e anniversaire de sa première audience, qui avait eu lieu à Québec le 7 janvier 1850. Pour l'occasion, une formation composée de trois femmes — les honorables Manon Savard, juge en chef, Julie Dutil et Marie-France Bich — a entendu un dossier en matière d'accident du travail. Il s'agit d'un clin d'œil au passé puisqu'à l'époque, la Cour était exclusivement composée d'hommes.

« Il était important de souligner ce moment historique, de se remémorer les tous débuts de notre institution, de mesurer le chemin parcouru et de se projeter dans l'avenir. Forte de ses 175 ans d'existence, la Cour d'appel est aujourd'hui un tribunal moderne, qui a réussi à suivre le rythme d'un monde en mouvement. Alors que la société québécoise s'est profondément transformée depuis 1850, la Cour a toujours su demeurer en dialogue avec celle-ci, se plaçant souvent à l'avant-garde de l'évolution du droit. »

L'honorable Manon Savard, juge en chef du Québec

Des étudiants, des membres de la communauté juridique et du public ont été invités à assister à cette audience historique, qui s'est tenue à Québec dans l'édifice Marc-André Bédard (palais de justice de Québec). Ils ont ainsi pu voir la Cour en action et, par la même occasion, mieux comprendre le fonctionnement d'un dossier en appel.

Remarques historiques :

- La Cour d'appel est créée en mai 1849, par l'Acte pour établir une cour ayant juridiction en appel et

en matières criminelles, pour le Bas-Canada, S.P.C. 1849, 12 Vict. c. 37.

- Lors de sa création, la Cour est composée de quatre juges seulement, tous des hommes, soit un juge en chef, Sir James Stuart, et trois juges puinés, les juges Rolland, Panet et Aylwin.
- La Cour naît sous le nom de « Cour du banc de la Reine », et portera aussi le nom de « Cour du banc du Roi », selon le monarque britannique en place. En 1974, ce nom est remplacé par celui de « Cour d'appel ».
- Depuis ses débuts, la Cour siège à Montréal et à Québec. Les juges se sont de tout temps déplacés d'un siège à l'autre pour y entendre des dossiers de partout dans la province.
- Le 7 janvier 1850, à Québec, la Cour d'appel siège pour la première fois de son histoire dans le palais de justice de la ville, alors situé sur la rue Saint-Louis.
- À Montréal, la première audition a lieu le 1^{er} mars 1850, au Château Ramezay (de manière temporaire, puisqu'un incendie avait détruit l'ancien palais de justice quelques années auparavant).
- La place des femmes à la Cour a évolué au fil de son histoire :
 - En 1979, l'honorable Claire L'Heureux-Dubé devient la première femme à être nommée à la Cour d'appel. Elle devient également,

en 1987, la première femme francophone à la Cour suprême du Canada.

- En 1991 siège une première formation entièrement composée de femmes.
- En 2011, l'honorable Nicole Duval Hesler

devient la première femme juge en chef du Québec.

- Aujourd'hui, la Cour d'appel est composée de 29 juges, dont plus de 40% sont des femmes. Une centaine d'employés y travaillent. La Cour rend près de 2000 décisions par année.

Décès de Manuel (*Manny*) Shacter

C'est avec une profonde tristesse que nous partageons le décès de l'un de nos fondateurs bien-aimés, Manuel (Manny) Shacter, à l'âge de 101 ans.

Ceux et celles qui ont eu le privilège de croiser Manny au fil des ans — qui, jusqu'à tout récemment, venait au bureau de Montréal tous les jours — ont bénéficié de sa sagesse et de sa franchise. Sa perte sera ressentie par beaucoup d'entre nous, bien au-delà des murs de McMillan.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille Shacter.

À propos de Manny Shacter

Né le 27 novembre 1923, Manny a obtenu son baccalauréat ès arts en sciences économiques et politiques pendant la Seconde Guerre mondiale avant de faire des études de droit et d'être admis au Barreau du Québec en 1947. Il a travaillé pendant deux ans au ministère de la Justice Canada avant de fonder le cabinet Mendelsohn Rosentzveig Shacter à Montréal, devenu plus tard McMillan.

Tout au long de son illustre carrière, Manny a agi dans le cadre de plusieurs mandats portant sur des droits et libertés protégés par la Charte, et il a développé une pra-



tique respectée en droit fiscal et en droit des sociétés. L'une des réalisations dont il tirait le plus de fierté était la promotion d'une représentation équitable des avocats juifs. Il a cofondé Lord Reading Law Society pour conseiller le Barreau du Québec sur les situations difficiles auxquelles sont confrontés les membres de la communauté juridique juive. Manny était aussi grandement impliqué dans de nombreuses associations juridiques, entre autres en qualité de bâtonnier du Barreau de Montréal de 1987 à 1988.

Manny démontrait un engagement profond en matière d'éducation. Il a également exercé les fonctions de doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill, encadrant et façonnant la vie des futurs juristes et décideurs politiques. En 2024, il s'est vu décerner la Médaille du Barreau de Montréal, une distinction qui couronne l'œuvre et l'objectif de sa vie.

Trump veut détruire le Canada économiquement avant de l'absorber politiquement, une véritable guerre sans canons

Par André Gagnon

Jacques Attali, ex-grand conseiller de plusieurs présidents français, estime que l'Europe doit se rebâtir militairement à toute allure pour éviter que ses frontières ne soient plus défendues par les USA comme autrefois.

Économiste de renom, Attali, bien connu aussi au Québec, enjoint l'Europe et ses leaders de commencer maintenant à refaire sa défense militaire contre toutes attaques de la Russie et des USA, aussi incroyable que cela puisse paraître.

Les attaques de Trump (et des USA) jusqu'à preuve du contraire visent à une hégémonie qui mettra les USA, la Russie et la Chine sur un pied d'égalité pour absorber rapidement les pays européens via leur économie respective. Le prochain pas : la mainmise militaire.

La face économique de l'Europe, du Canada (qui n'en fait pas partie mais s'y est toujours aligné avec ses alliés depuis les deux grandes guerres mondiales) doit se transformer en économie de guerre afin de créer des emplois de haute technologie et faire rouler ses industries et son capital à fond de train pour éviter la catastrophe que prépare Trump, que les Américains ne semblent pas comprendre ni éviter. Déjà des at-



André Gagnon

taques armées contre Elon Musk ont fait l'objet de haine et des vendeurs de Tesla au Texas ont subi les foudres d'opposants suite à semblables offensives au début de décembre 2024 contre une usine qui fabrique des Tesla.

Trump terminera-t-il son mandat de quatre ans au cours duquel il espère transformer les USA d'une démocratie vers un État fasciste comme l'a fait Adolf Hitler en 1933 en Allemagne ?

Trump a été élu démocratiquement en novembre 2024, mais aucun mandat ne lui a été conféré par le Congrès des États-Unis ni la constitution américaine n'autorise un Président à transformer l'État fédéral ni les États qui forment cette fédération à devenir un État non-démocratique sous quelque forme que ce soit sans l'accord du peuple des États-Unis et en bout de piste de la Cour suprême des USA.

22 États obtiennent un arrêt de la frénésie des coupures budgétaires fédérales contre trump

New York Attorney General Letitia James and a coalition of 22 attorneys general today celebrated winning a court order halting the implementation of a Trump administration policy that would block many federal agency grants, loans, and other financial assistance programs. On Friday, Judge John J. McConnell of the U.S. District Court for the District of Rhode Island granted a temporary restraining order (TRO) blocking the administration's illegal funding freeze after Attorney General James and the coalition filed a lawsuit to stop the policy.

"The power of the purse belongs to Congress – not the President of the United States," said Attorney General James. "Last week, I led a coalition of attorneys general in suing to stop this dangerous and chaotic policy, and we won a court order to stop it while our lawsuit proceeds. Now, New Yorkers can rest assured that federal funds for critical services – meals for our seniors, health care, community public safety, disaster relief, and so much more – are currently not at risk. I will continue to fight in court to defend the essential programs and services New Yorkers need."

The TRO won by Attorney General James prohibits federal agencies from taking any action that would "pause, freeze, block, cancel or terminate" the provision of federal funding, unless otherwise permitted by existing statute or the terms of the grant. Because of Attorney General James' immediate intervention, programs that provide critical health and childcare services to families in need, deliver support to public schools, combat violence and expand public safety, provide life-saving disaster relief to states, and more are no longer at immediate risk of losing their funding.

In a notice sent to federal agencies and filed with the court this morning, the Department of Justice (DOJ) indicated its intent to comply with the court order and affirmed that the TRO blocking the illegal freeze applied to all federal funding awards or obligations, including those made to recipients such as hospitals, non-profits, or other organizations. The TRO applied to both current and future grants of federal assistance.

This morning, Attorney General James also sent a letter to hundreds of recipients of federal funding informing them that federal financial assistance cannot be frozen as a result of the administration's policy, which is now blocked. This included health care providers, who were informed that funding cannot be frozen or withdrawn on the basis of providing gender affirming care to minors. Attorney General James also reminded providers that regardless of funding, all providers in New York are obligated to comply with New York state laws, including those that prohibit discrimination against individuals based on their sex, gender identity or expression, sexual orientation, or membership in other protected classes. To comply with New York law, Attorney General James warns all providers that they must continue to provide health care services, including gender affirming care, to transgender or gender nonconforming individuals.

This lawsuit was led by Attorney General James and the attorneys general of California, Illinois, Massachusetts, New Jersey and Rhode Island. Joining the lawsuit are the attorneys general of Arizona, Colorado, Connecticut, Delaware, Hawaii, Maine, Maryland, Michigan, Minnesota, Nevada, New Mexico, North Carolina, Oregon, Vermont, Washington, Wisconsin, and the District of Columbia.

Les Trumpetteries, les sanctions contre la Cour Internationale Criminelle dénoncées par le IBA (International Bar Association)

The International Bar Association (IBA) denounces sanctions against the International Criminal Court (ICC). The IBA calls on all states to oppose sanctions and respect the judicial independence of the Court.

IBA Executive Director Dr Mark Ellis commented: 'The ICC is the cornerstone of the international justice architecture, created to realise the promise of "never again" and to bring justice to victims of "atrocities that deeply shock the conscience of humanity". For this work, the Court, its officials, and those cooperating with it, have at times faced political threats, intimidation and attacks from those seeking to undermine the Court's authority and obstruct its investigations. These attacks undo decades of progress for victims and weaken the rule of law globally.'

On 6 February 2025, United States President Donald Trump issued an Executive Order authorising sanctions against the ICC and its officials, including property blocking and visa bans for the persons designated by the Executive Order and their immediate family members.

The Court is actively investigating in 12 situations, including in ongoing conflicts in the situations in Afghanistan, Darfur/Sudan, the Democratic Republic of Congo and Ukraine, and proceedings against suspects from the Central African Republic, Darfur/Sudan, Mali and Uganda are ongoing in the ICC's courtrooms. The implementation of the sanctions could severely impact



the ICC's operations, undermining its justice mandate across all situations where it is investigating and prosecuting.

Sanctions were previously imposed by the Trump administration in 2020 and later revoked by the Biden administration in 2021, which stated that sanctions were 'not an effective or appropriate strategy for addressing the United States' concerns with the ICC.'

Dr Ellis added: 'By imposing sanctions, victims of international crimes will suffer greatly, and their effects would be felt far beyond the Court, including by witnesses protected by the Court and human rights defenders and civil society organisations cooperating with the Court's work. At this critical time for international justice and the rule of law, the US administration should respect the independence of international judicial institutions.'

One hundred and twenty-five states, not including the US, have signed on to the ICC's founding treaty, the Rome Statute. Under the Statute, all States Parties have an obligation to cooperate fully with the ICC in its investigation and prosecution of Rome Statute crimes.

Décès d'Éric St-Pierre, cofondateur visionnaire et pilier de l'organisme Mira

C'est avec une profonde tristesse que Mira annonce le décès d'Éric St-Pierre, cofondateur visionnaire et pilier de l'organisme. Éric s'est éteint paisiblement dans la soirée du 21 février, laissant derrière lui un héritage inestimable et une communauté en deuil.

Depuis sa création en 1981, sa vision audacieuse et son dévouement ont permis à Mira de devenir une référence mondiale dans le domaine des chiens-guides et d'assistance. Plus de 4000 chiens ont ainsi été remis gratuitement depuis la création de l'organisme.

Éric St-Pierre a toujours placé la recherche au cœur de ses projets, convaincu que l'expertise développée avec les chiens-guides et d'assistance pouvait enrichir et faire évoluer l'ensemble des programmes de Mira. Plus qu'un bâtisseur, il était profondément attaché aux bénéficiaires de l'organisme avec qui il a partagé des moments de grande humanité. Son affection sincère pour chaque personne accompagnée par Mira transparait dans son engagement quotidien, et c'est cette proximité qui l'a toujours motivé à repousser les limites de ce qui était possible.

Depuis 2015, c'est Nicolas St-Pierre, le fils des cofondateurs, qui a repris le flambeau. « Mon père était un véritable capitaine, toujours prêt à affronter les tempêtes et à ajuster les voiles pour mener Mira vers de nouveaux horizons. Son esprit d'innovation, sa résilience et sa détermination ont été le vent qui a porté cette grande aventure. » mentionne Nicolas St-Pierre.

La famille St-Pierre souhaite exprimer sa gratitude envers tous ceux qui l'ont soutenu tout au long de sa vie professionnelle et personnelle. En hommage à sa mémoire, elle encourage ceux qui le souhaitent à faire un don à la Fondation Mira au [mira.ca](https://www.mira.ca), afin que son héritage puisse perdurer. Cliquez ici pour faire un don à la Fondation Mira <https://www.mira.ca/fr/faire-un-don>



Le Château Ramezay présente des conférences sur la Révolution américaine

Le Château Ramezay a le plaisir de vous inviter à une série de conférences captivantes sur le thème « En marche vers la Révolution américaine ». À travers une programmation riche et diversifiée, ces conférences offriront un regard approfondi sur des événements clés du XVIII^e siècle, de la guerre de Sept Ans à l'invasion de 1775 et le rôle des loyalistes dans les Cantons-de-l'Est. Les conférences, animées par des spécialistes reconnus, se tiendront le lundi à partir de 13h30, suivies d'un café causerie, permettant un échange direct avec les conférenciers. De plus, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, une conférence hors-série sera consacrée à l'impact de l'immigration féminine en Nouvelle-France, un aspect souvent méconnu de l'histoire. Finalement, veuillez noter que les conférences sont gratuites pour les Ami.e.s du Musée et incluses dans le tarif d'admission du Musée.

Lundi 31 mars – « The United Empire Loyalists: An Overview »

Conférenciers: Robert Wilkins, Président de « Heritage Branch Montreal of The United Empire Loyalists' Association of Canada » et avocat à la retraite ainsi que Michel Racicot, Président de la Société d'histoire de Cowansville
Durée : Environ 75 minutes | Langue : La première partie sera en anglais et la seconde en français
« Réfugiés loyalistes – L'histoire des premiers colons dans les Cantons-de-l'Est »

Robert Wilkins présentera un aperçu des loyalistes de l'Empire-Uni ainsi que Michel Racicot nous plongera dans l'histoire des premiers colons loyalistes dans les Cantons-de-l'Est.



Lundi 7 avril – « Québec 1775-1776 : Le dernier siège »

Conférenciers : Luc Nicole-Labrie, Coordonnateur à la médiation historique et Marie-Noël Grenon, Coordinatrice aux activités de médiations de la Commission des champs de batailles nationaux – Plaines d'Abraham – Québec

Durée : Environ 90 minutes | Langue : Français
Luc Nicole-Labrie, accompagné par Marie-Noël Grenon interprétant Marie Deland, aubergiste, proposera une évocation dramatique et poignante des sièges de Québec pendant la guerre d'indépendance américaine.

Lundi 14 avril – « The Colonial Wars at Lake George »

Conférenciers: John Di Nuzzo, President, Board of Trustees, Lake George Battlefield Park Alliance, New York

Durée : 90 minutes | Langue : Anglais
Cette conférence, présentée par John Di Nuzzo, nous transportera au cœur des guerres coloniales autour du lac George, un des théâtres majeurs des affrontements entre colons britanniques et français

Bureau du Québec à Tel-Aviv

Biographie d'Alik Hakobyan

Alik Hakobyan a été nommé directeur du Bureau du Québec à Tel-Aviv (BQTA) le 18 septembre 2023.

Avant cette nomination, il était chef de pupitre Proche-Orient, Égypte et Türkiye au ministère des Relations internationales et de la Francophonie. M. Hakobyan a également occupé des postes professionnels au sein de la fonction publique québécoise, notamment au Secrétariat du Conseil du trésor et au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi qu'à la Ville de Laval.

Avant de commencer sa carrière dans la fonction publique, M. Hakobyan a cumulé plus de 20 ans d'expérience comme journaliste, chef d'antenne et directeur de la salle de nouvelles. Au cours de sa carrière, il a développé une expertise dans l'analyse des enjeux internationaux et des habiletés en gestion et en négociation.

Alik Hakobyan est titulaire d'un doctorat ès lettres de l'Université d'État d'Erevan et d'une maîtrise en administration publique avec une spécialisation en gestion internationale de l'École nationale d'administration publique du Québec. Il a également suivi les formations de l'Institut de la diplomatie du Québec.

Mission et mandats

Le Bureau du Québec à Tel-Aviv représente le Québec en Israël auprès de partenaires gouvernementaux, institutionnels, économiques, culturels et universitaires. Il assure la promotion et le rayonnement du Québec dans différents domaines relevant de ses compétences constitutionnelles.

Territoires couverts : Israël

Services offerts

Nos services sont les suivants :

- Conseiller les autorités québécoises sur les possibilités de coopération avec Israël.
- Être le relais pour le ministère des Relations internationales et de la Francophonie ou tout autre

ministère et organisme public québécois auprès des partenaires israéliens.

- Être le principal point de contact pour les institutions de recherche, les universités et les entreprises.



Alik Hakobyan



Pierre Fitzgibbon

L'ex-ministre Fitzgibbon qui a investi 16,9 milliards \$ en Israël via des compagnies représentées aux USA et au Canada tels Google et autres majeures en informatique et

autres technologies de l'information rayonnant aussi dans les pays limitrophes du Moyen-Orient, justifie-t-il un tel investissement dans un secteur rongé depuis 70 ans par des conflits armés contre des pays musulmans adversaires et même ennemis de l'état hébreu.

La CDPQ a déjà déclaré au magazine Le Monde Juridique qu'elle n'investirait plus dans des zones de guerre, pourtant...

Israël, territoire grand comme un mouchoir de poche, mais regroupant Fitzgibbon s'est littéralement vanté de sa participation importante au développement d'un axe politique impliquant dès 2017 la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)

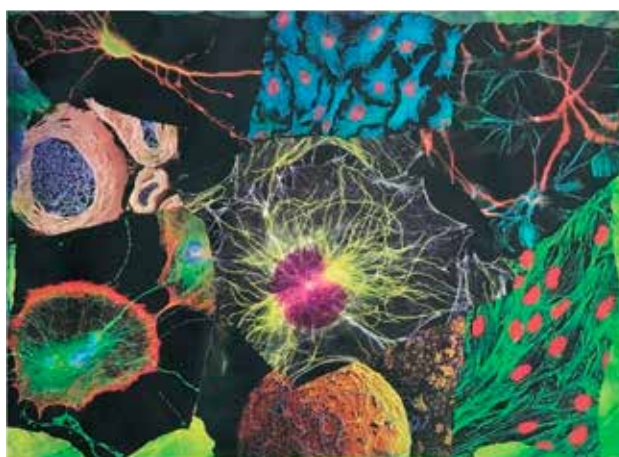
Concours d'œuvres d'art d'Espace DCL 2025 : Denise Lafrenière remporte le premier prix

Espace DCL (Diffusion culturelle de Lévis) dévoilait aujourd'hui, les gagnants de son Concours d'œuvres d'art. Déjà à sa vingt-septième édition, ce concours favorise l'émergence et supporte le développement de la carrière d'artistes de la relève. Il s'adresse à tous les artistes non professionnels résidant sur le territoire de la ville de Lévis.



Les œuvres de vingt-et-un créateurs ont été sélectionnées par un jury afin de composer le corpus de l'exposition présentée jusqu'au 26 février au Centre d'exposition Louise-Carrier, 33, rue Wolfe, Lévis. La gagnante du Premier prix s'est vu offrir la possibilité de tenir une exposition individuelle au Centre d'exposition Louise-Carrier.

Détentrice d'une maîtrise en science, Denise Lafrenière a fait carrière dans le domaine médical. Essentiellement autodidacte en art, elle a toujours eu une production en parallèle de ses activités professionnelles. Au fil de ses expérimentations, elle a perfectionné une technique qui allie le collage et l'aquarelle. En combinant des illus-



© Denise Lafrenière
Premier prix : Denise Lafrenière

trations médicales à ses propres couleurs, c'est tout un monde microscopique qui se révèle, paysages méconnus, si petits et grandioses à la fois.

Diplômée en technique de l'architecture, Marilalie Thériault a développé sa pratique artistique de façon



© Marilalie Thériault
Deuxième prix : Marilalie Thériault

autodidacte. Elle travaille à l'huile sur toile, puisant son inspiration de l'observation des gens et des lieux qui l'entourent. Ayant une profonde empathie pour ses semblables, elle transpose leurs sentiments sur des mannequins de bois, métaphore de l'humain qui n'est pas toujours maître de son destin.



© Angélique Bourgoïn
Troisième prix : Angélique Bourgoïn

Pour l'artiste autodidacte Angélique Bourgoïn, la création est une véritable thérapie vers le mieux-être. Dans ses abstractions, elle explore le concept de transparence par l'utilisation de papier de soie coloré. Avec spontanéité, elle colle, ajoute, retire et déchire pour créer des surfaces fortement texturées. Rehaussées au crayon, au fusain, au pastel et à l'acrylique, elle suggère des espaces ouverts à l'interprétation et à l'imagination.



© Jean-Claude Fréchette
Mention du jury : Jean-Claude Fréchette

Jean-Claude Fréchette possède un diplôme d'études collégiales en arts plastiques du Cégep de Ste Foy et un certificat en arts visuels de l'Université Laval. Le collage et les encres sont les deux techniques qu'il privilégie.

Ses compositions lumineuses et colorées rappellent la structure du vitrail et font référence à différents mouvements de l'histoire de l'art.

Artistes finalistes

Michel Auclair, Gilbert Boies, Claire Carrier, Catherine Charron-Drolet, Louise Daigle, Mylène De Gagné, Louise Doucet, Line Laforest, André Légaré, Florence Lemay, Lise Martel, Jules Morissette, Claude Papillon, Michèle Paris, Amélie Robitaille, Suzanne Rochon, Carole Thériault

Espace DCL félicite les gagnants et les finalistes et tient à remercier tous les artistes qui ont participé à ce concours.

Le Centre d'exposition Louise-Carrier accueille jusqu'au 26 février une exposition consacrée à des œuvres d'artistes semi-professionnels de Lévis. Valérie Cloutier nous la fait découvrir.

Pour écouter le reportage de Radio-Canada, [cliquez ici](#).

Prix Excellence de l'Association québécoise des avocates et avocats de la défense (AQAAD) remis à Me Fernando Belton

Me Fernando Belton s'est réjoui d'avoir reçu le Prix Excellence de l'Association québécoise des avocates et avocats de la défense (AQAAD) pour son travail à titre d'intervenant dans PGQ c. Luamba et comme appelant dans Ville de Montréal c. Leclair.



Me Belton a déclaré sur LinkedIn que « Ces causes sont des symboles de la lutte pour la justice et la défense des droits fondamentaux. Ce prix représente non seulement une reconnaissance personnelle, mais aussi un hommage à toutes les personnes engagées dans la protection des libertés individuelles et la lutte contre les injustices systémiques.

Merci à l'AQAAD de m'avoir remis cette belle reconnaissance qui m'encourage à poursuivre mes combats juridiques avec encore plus de détermination. »

Jugement de la Cour suprême du Canada concernant les valeurs mobilières : le Québec réitère qu'il ne joindra pas le régime fédéral

Le Québec n'entend pas adhérer au régime fédéral malgré le jugement de la Cour suprême du Canada, qui autorise le fédéral à créer une agence pancanadienne de valeurs mobilières.

« Nous comprenons la décision rendue par la Cour suprême du Canada, mais nous entendons garder notre autonomie et notre expertise au Québec. Le secteur de la finance est hautement stratégique, et nous garderons toute notre autonomie », a déclaré le ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard.

« Le Québec demeurera maître de la réglementation en valeurs mobilières du marché québécois. L'Autorité des marchés financiers demeurera le régulateur intégré responsable de la supervision de l'ensemble des intervenants du secteur financier québécois », a ajouté le ministre.

« Nous réaffirmons notre détermination à défendre les intérêts des Québécois et Québécoises ainsi que les compétences du Québec contre d'éventuels empiètements. Nous resterons vigilants quant au respect de nos responsabilités et nous exigerons du gouvernement fédéral des garanties lors de la mise en place de l'éventuel régime fédéral. La Cour a d'ailleurs précisé que la loi fédérale qui créera la commission pancanadienne ne devra pas empiéter sur les compétences provinciales », a conclu le ministre des Finances.

Décès de Me Ronald Montcalm, ancien bâtonnier du Québec

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Me Ronald Montcalm, ancien bâtonnier du Québec, survenu le 19 février dernier.



Me Ronald Montcalm

Me Montcalm a marqué la profession d'avocat par son engagement exceptionnel. Tour à tour président du Jeune Barreau de Montréal, bâtonnier du Barreau de Montréal et bâtonnier du Québec de 2000 à 2001, il a consacré sa carrière à défendre l'intégrité de la profession juridique et à œuvrer pour l'amélioration du système de justice. Son leadership, sa passion pour la justice et ses nombreuses contributions à la communauté juridique resteront à jamais dans nos mémoires.

Nos pensées accompagnent sa famille, ses proches et tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître. Son héritage perdurera à travers son impact durable sur la profession et la justice.

Le Barreau du Québec se souvient avec respect et reconnaissance de son parcours exceptionnel.

Une génération d'enfants élevés dans le chaos 15 ans après le tremblement de terre dévastateur

Une génération d'enfants porte les cicatrices du tremblement de terre catastrophique de 2010 en Haïti, leur avenir étant façonné par des déplacements répétés, des crises continues et des perturbations persistantes de leur éducation au cours des 15 dernières années, a déclaré Save the Children.

Le tremblement de terre de magnitude 7,0, qui a frappé le 12 janvier 2010, a tué plus de 220 000 personnes, déplacé plus de 1,5 million de personnes et dévasté l'infrastructure du pays, y compris des milliers d'écoles. Si Haïti a fait quelques progrès en matière de reconstruction, la violence permanente des groupes armés les a paralysés, laissant l'avenir des enfants en suspens.

Chantal Sylvie Imbeault, directrice nationale de Save the Children en Haïti, a déclaré :

« La vie a été une succession de crises pour de nombreux enfants en Haïti. Des ouragans aux tremblements de terre, en passant par la violence endémique que nous observons aujourd'hui, de nombreuses familles auxquelles nous avons parlé ont été déplacées huit, neuf ou dix fois au cours des 15 dernières années. Aujourd'hui, des groupes armés ont transformé Port-au-Prince en une prison à ciel ouvert pour les enfants. Aucun endroit de la ville n'est sûr. Ils ne peuvent pas aller à l'école, jouer dehors ou quitter leur quartier en toute sécurité. L'avenir de ces enfants leur échappe ».

Cassandra*, 17 ans, est l'une de ces enfants. Elle devrait se préparer à obtenir son diplôme cette année, mais au lieu de cela, son éducation est à nouveau en suspens. Le tremblement de terre de 2010 a retardé son entrée à l'école, et maintenant, l'escalade de la violence l'a



Save the Children

forcée, elle et sa mère, à se réfugier dans un abri surpeuplé à Port-au-Prince.

« Ma mère me parle du tremblement de terre et de ses conséquences. J'avais des bosses sur la peau parce que nous dormions dehors dans de mauvaises conditions », raconte Cassandra. « Je suis censée obtenir mon diplôme cette année, quand j'aurai 18 ans, mais j'ai perdu deux années scolaires, l'une à cause du tremblement de terre, l'autre à cause de la violence. C'est douloureux. Je ne sais pas quand je retournerai à l'école ».

Cassandra s'est mise à faire du crochet pour se distraire de son anxiété croissante. Avec l'escalade de la violence, elle explique qu'elle se sent chaque jour plus vulnérable.

« Je ne me sens pas du tout en sécurité. Chaque jour, les gangs se rapprochent. Nous pouvons entendre les coups de feu se rapprocher, et j'ai l'impression qu'un jour quelque chose pourrait arriver dans ce camp », a-t-elle déclaré. « Nous dormons dans une salle de classe avec 35 autres personnes. S'il y avait plus d'espace, nous

aurions de meilleures possibilités de faire face à la situation, mais dans le camp, il n'est pas possible d'analyser correctement ce qui se passe.

La lutte permanente d'Haïti contre la violence armée, aggravée par les effets à long terme du tremblement de terre de 2010, a laissé de nombreux enfants comme Cassandra dans l'incertitude quant à leur avenir.

Rien que l'année dernière, plus de 700 000 personnes sur une population de 11,7 millions ont été déplacées à cause des groupes armés, et au moins 1 000 écoles restent fermées sur plus de 18 000 écoles dans le pays. La violence a limité l'acheminement de l'aide, provoqué une flambée des prix et fait grimper en flèche le niveau de la faim dans tout le pays. [Le désespoir a poussé les enfants à rejoindre les groupes armés](#), à la recherche de nourriture et d'un sentiment de protection.

« Beaucoup de chefs de groupes armés aujourd'hui, et ceux qui sont dans leurs rangs, étaient eux-mêmes des enfants en 2010 », a déclaré Chantal Sylvie Imbeault. « Leur avenir a été compromis par le tremblement de terre et ils laissent maintenant une nouvelle génération derrière eux. Pour de nombreux enfants en Haïti, l'éducation est leur seul espoir. Le monde doit agir maintenant pour s'assurer que ces enfants ont la chance d'apprendre et de construire un meilleur avenir, afin que l'histoire ne se répète pas ».

Save the Children travaille en Haïti depuis 1978 dans les communautés urbaines et rurales. L'organisation de défense des droits de l'enfant demande un accès total et sans entrave aux travailleurs humanitaires et aux fournitures vitales dans tout le pays, en particulier à Port-au-Prince, afin de lutter contre la faim et la malnutrition aiguë sévère, et demande à toutes les parties de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger les enfants. L'organisation de défense des droits de l'enfant demande également à la communauté internationale d'augmenter de toute urgence le financement de l'aide humanitaire à Haïti.

Au cours des 15 dernières années, Save the Children a répondu à de nombreuses urgences humanitaires en Haïti. Il s'agit notamment du tremblement de terre de 2010 et de l'épidémie de choléra qui s'en est suivie, de l'ouragan Matthew en 2016 et du tremblement de terre de 2021. Save the Children a fourni une aide financière aux familles déplacées dans la zone métropolitaine de

Port-au-Prince vivant dans des écoles transformées en abris afin de trouver des solutions de logement plus dignes, tout en aidant à libérer les écoles pour qu'elles puissent reprendre leurs activités éducatives. L'organisation de défense des droits de l'enfant travaille également avec des partenaires locaux dans les départements de l'Ouest, de la Grand'Anse et du Sud d'Haïti, y compris aux Cayes, afin de fournir un accès à une éducation de qualité et un soutien psychosocial aux élèves dans le besoin.

Conseil du Roi



*John Diefenbaker in King's Counsel robes, 1929.
John Diefenbaker
(avec la permission de Wikimedia Commons)*

Conseil du Roi (C.R.), ou conseil de la Reine lorsque le souverain est une reine, titre conféré aux avocats par la Couronne. À l'origine, ce titre était conféré aux avocats que l'on considérait comme possédant suffisamment de mérite pour représenter la Couronne en justice. Toutefois, dans de nombreuses provinces, il a perdu cette marque de distinction, étant attribué à la plupart des avocats qui comptent généralement 10 ans ou plus d'exercice et qui sont de même allégeance politique que le parti au pouvoir. Ce titre est conféré par les gouvernements provinciaux ou par le fédéral. Aucune fonction n'est rattachée à ce titre, lequel n'accorde aux titulaires que la préséance au sein de la profession et le droit de porter une toge d'avocat de soie. (voir [Barrister](#))

Projet de loi 56

Réforme du droit de la famille et régime d'union parentale

RSS – Robinson Sheppard Shapiro

Par Véronique Pagé et Naomie Beauchamp

L'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi n°56 intitulée Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale, lequel entrera en vigueur le 30 juin 2025. Cette initiative introduira le nouveau régime de l'union parentale visant les conjoints de fait étant parents d'un même enfant né ou adopté à partir du 29 juin 2025.

Principaux changements proposés

Création de l'union parentale

L'union parentale se formera dès que des conjoints de fait deviendront les parents d'un même enfant né ou adopté après le 29 juin 2025. Elle prendra fin par le décès de l'un des conjoints, par la cessation de la vie commune ou par le mariage ou l'union civile des deux conjoints ou par le mariage ou l'union civile de l'un d'eux avec un tiers.

Cette notion de conjoints de fait sera maintenant définie au Code civil du Québec alors qu'auparavant, les conjoints de fait n'étaient reconnus que dans les lois sociales et fiscales étatiques.

Mesures de protection

Les règles relatives à la protection de la résidence fa-



Véronique Pagé



Naomie Beauchamp

miliaire et des meubles des époux s'appliqueront aux conjoints en union parentale avec les adaptations nécessaires, mais le législateur indique qu'elles ne subsisteront que pendant 120 jours suivant la cessation de la vie commune.

Patrimoine d'union parentale

Ce patrimoine d'union parentale comprendra les résidences de la famille ou les droits qui en confèrent l'usage, les meubles qui les garnissent ou les ornent et les véhicules automobiles utilisés pour les déplacements de la famille. Contrairement au patrimoine familial applicable aux époux, le patrimoine d'union parentale ne comprend pas les droits accumulés au titre d'un régime de retraite (fonds de pension et REER).

Tout comme pour les conjoints mariés, seront exclus d'un patrimoine d'union parentale les biens qui sont

échus à l'un des conjoints par succession ou donation avant ou pendant la durée de l'union.

Les conjoints pourront modifier la composition du patrimoine d'union parentale pour y ajouter ou y soustraire des biens ou pour se retirer de l'application des dispositions relatives au patrimoine d'union parentale. Cette modification ou ce retrait devront être constatés par acte notarié en minute, sous peine de nullité absolue.

À la fin de l'union parentale, la valeur nette des biens composant le patrimoine d'union parentale sera partagée également entre les conjoints. Cette valeur nette est établie selon la valeur marchande du bien, à la date d'ouverture du droit au partage, en déduisant les dettes contractées pour l'acquisition, l'amélioration, l'entretien ou la conservation des biens qui le constituent.

Il faut également déduire de la valeur nette du patrimoine d'union parentale celle de l'apport fait par l'un des conjoints pour l'acquisition ou l'amélioration d'un bien de ce patrimoine ainsi que la plus-value acquise depuis l'apport, lorsque cet apport a été fait à même les biens suivants :

- Les biens accumulés avant la constitution du patrimoine d'union parentale et qui n'en font pas partie;
- Les biens du conjoint mineur accumulés avant sa majorité et qui ne font pas partie du patrimoine d'union parentale;
- Les biens échus par succession ou donation avant ou pendant la durée de l'union;
- Les fruits et revenus provenant des paragraphes 1) à 3);
- Le emploi de l'un de ces biens donne également lieu aux mêmes déductions.

Prestation compensatoire

Le mécanisme de prestation compensatoire, déjà existant pour les conjoints mariés ou en union civile, sera aussi disponible aux conjoints en union parentale. En effet, à la fin de l'union parentale, un conjoint pourra dorénavant demander une compensation s'il croit s'être appauvri suite à ses contributions ayant enrichi le patrimoine de l'autre pendant le régime d'union pa-

rentale.

Il est toutefois important de noter que le législateur ne prévoit aucune obligation alimentaire entre les conjoints de l'union parentale, alors que cette obligation existe entre les conjoints mariés.

Dévolution légale

En matière successorale, le projet de loi permettra au conjoint en union parentale d'obtenir un droit à la dévolution légale successorale en cas de décès de l'autre. Pour que le conjoint survivant puisse faire valoir son droit, il faut que les conjoints aient fait vie commune pendant au moins un an avant le décès, et que le défunt n'ait pas rédigé de testament. Ainsi, le conjoint survivant recueillera un tiers de la succession et les enfants (enfants des conjoints en union parentale et enfants du défunt nés d'une union antérieure) recueilleront les deux tiers de la succession.

Il y a toutefois absence de survie de l'obligation alimentaire en cas de décès pour les conjoints en union parentale.

Protection contre les abus de procédure

En cas d'abus de procédure, le tribunal pourra condamner une partie à payer des dommages-intérêts. Pour se prononcer sur l'abus, le tribunal devra tenir en compte l'historique des procédures, leur nature répétitive et litigieuse, le déséquilibre entre les parties (notamment en raison de violence conjugale), ainsi que l'impact sur l'enfant.

Un ajustement aux réalités familiales d'aujourd'hui

Cette réforme était très attendue depuis l'arrêt Éricc. Lola[1] rendu par la Cour suprême en 2013 et constitue un pas vers la protection légale des conjoints de fait qui deviendront parents d'un enfant à compter du 29 juin 2025, ainsi que d'une adaptation du droit civil québécois aux réalités familiales de notre société d'aujourd'hui.

Considérant ces changements importants qui entreront en vigueur le 30 juin 2025, n'hésitez pas à [consulter l'un des associés ou avocats de notre groupe de Droit de la famille](#) si vous souhaitez obtenir plus d'informations à cet égard et déterminer dans quelle mesure ces changements impacteront votre situation.

[1] 2013 CSC 5.

Hydro-Québec, maître d'œuvre incontournable du coûteux projet de Churchill Falls

Le premier ministre du Québec François Legault et Andrew Furey, premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador lors de la signature de l'entente sur Churchill Falls le 12 décembre.

[Selon l'entente historique entre Québec et Terre-Neuve-et-Labrador](#), annoncée le 12 décembre, Hydro-Québec devient le maître d'œuvre des projets, le principal acheteur de l'énergie et surtout, la principale source de financement.

Il serait bien difficile de ne pas lui attribuer le rôle de principal créateur: Hydro-Québec peut financer les projets dans de meilleures conditions et a démontré par le passé sa grande capacité à réaliser des projets d'envergure (centrales, lignes, postes, réhabilitation d'ouvrages) sans dépassements de coûts.

Un financement évalué par des agences

Les projets hydroélectriques d'Hydro-Québec se financent principalement par des émissions d'obligations et de billets à moyen terme.

Ces instruments financiers font l'objet d'une notation de la part de grandes agences. Par exemple, la dette à long terme d'Hydro-Québec se voit attribuer une cote de AA- par l'agence Standard and Poor's. La cote maximale de cette agence est de AAA.

Une cote de AA- signale aux investisseurs que les obligations d'Hydro-Québec sont jugées de bonne qualité, avec un faible risque de défaut de paiements. Au surplus, la plus grande partie de cette dette est garantie par l'actionnaire, le gouvernement du Québec.

La cote attribuée à Terre-Neuve est de A, soit un cran



Le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Andrew Furey, et le premier ministre du Québec, François Legault, à Saint John's le vendredi 24 février 2023. (Paul Daly/Archives La Presse Canadienne)

de moins. Les agences d'évaluation attribuent donc une possibilité plus élevée de risques de défaut. Pour compenser ce risque, les acheteurs d'obligations exigent des taux d'intérêt plus élevés.

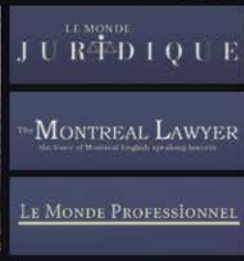
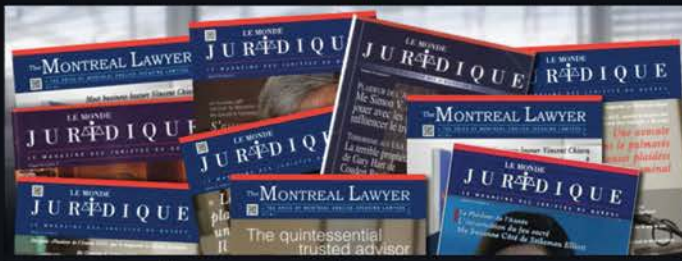
Si Terre-Neuve assumait la responsabilité financière des projets de Churchill Falls, la dette à contracter coûterait plus chère, et cela ajouterait des dizaines de millions supplémentaires aux budgets des projets.

Avec l'ampleur des travaux qui s'annoncent, estimés à quelque 25 milliards de dollars, ce financement à meilleur taux par Hydro-Québec signifie des coûts moins élevés des projets, et ainsi un meilleur prix du kilowattheure pour les clients québécois.

L'échec financier du projet de Muskrat Falls

Il n'y a pas que les coûts de financement qui militent pour le leadership d'Hydro-Québec.

[Cliquez ici pour lire la suite.](#)



Le Monde Juridique

The Montreal Lawyer

Le monde professionnel



Les dernières actualités



20 mars 2025
Jean-Pierre Perreault est élu recteur de l'Université de Sherbrooke

Le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke annonce aujourd'hui que Jean-Pierre Perreault dirigera l'Université de Sherbrooke à titre de recteur à compter du 1er juin prochain, et ce, pour un mandat de cinq ans. Le professeur Jean-Pierre Perreault est la 11e personne à occuper le poste de recteur dans l'histoire de l'UdeS depuis sa création [...]

[Lire la suite](#)



19 mars 2025
IBA marks International Women's Day with launch of Phase 2 of its 50:50 by 2030 gender equality project

Phase 2 of the International Bar Association's (IBA) global project addressing the lack of gender parity at senior levels across the law launched today as International Women's Day (8 March) is commemorated around the world. The overall aim of the project is to achieve equal representation of men and women at the top of the [...]

[Lire la suite](#)



17 mars 2025
Danielle Ferron nommée juge à la Cour fédérale du Canada

La juge Danielle Ferron est diplômée en droit civil de l'Université de Montréal et a été admise au Barreau du Québec en 1993. Avant sa nomination, la juge Ferron était associée au cabinet Langlois Avocats depuis 2011. Elle pratiquait le droit dans le

domaine des litiges civils et commerciaux, notamment dans le cadre de fraudes [...]

[Lire la suite](#)

Dernières parutions



13 décembre 2024
Volume 27, numéro 10

[Lire la suite](#)

News Highlights



4 mars 2025
Inspirational Legal Women podcast series, launched by the IBA

The International Bar Association (IBA) Legal Policy & Research Unit (LPRU) has launched the podcast series 'Inspirational Legal Women'. The series encourages inspirational IBA members with interesting careers and remarkable stories to share their thoughts and experiences about what it means to be a woman in the legal profession and how they have navigated different [...]

[Read more](#)



26 février 2025
White genocide in South Africa 'is a myth' high court rules – a week after Trump cuts all aid to the country due to 'human rights violations'

White genocide in South Africa 'is clearly imagined and not real', the country's high court has ruled. The ruling came as part of a judgement to declare a bequest made in the will of a white South African man called Grantland Michael Bray to far-right organisation Boereleigien (BL) invalid. Bray, who died in 2022, had [...]

[Read more](#)



21 février 2025
Canadian Human Rights Icon Irwin Cotler Honored With Defender of Freedom Award at 2025 Geneva Summit

The Geneva Summit for Human Rights and Democracy, a cross-regional coalition of more than 30 human rights organizations, presented its Defender of Freedom Award to Professor Irwin Cotler, international human rights lawyer, legal scholar, former Canadian justice minister, and nominee for next year's Nobel Peace Prize, for his renowned advocacy for political prisoners worldwide. Earning [...]

[Read more](#)

Latest Release



4 avril 2023
Volume 5, number 5

[Read more](#)

www.lemondejuridique.com

Facebook Le Monde Juridique | Facebook The Montreal Lawyer